

CONDITIONS DE VENTE

La vente aux enchères a lieu sur ordre et pour le compte des propriétaires contre paiement comptant du prix d'adjudication en Euro. En remettant son offre, l'enchérisseur reconnaît les conditions de vente.

Le prix adjugé est un prix net; une taxe de 15% est ajoutée; la somme constitue la base de calcul pour la TVA allemande: actuellement 7% resp. 16% si la somme sans TVA soit inférieure à 2,5 fois la valeur du métal; décorations et actions ont 16%, le papiermonnaie a 7%; les monnaies d'or ayant cours sont exemptées de la TVA. Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de compter ultérieurement la taxe pour les pièces qui ne figureront pas dans un catalogue que le Ministère Fédéral des Finances va établir.

La TVA allemande est facturée aux acheteurs qui ont leur domicile dans un état membre de la C.E.E.; les négociants de ces pays sont priés d'indiquer avec leurs offres leur numéro d'identification fiscal (No. ID-TVA) pour éviter la TVA.

Les acheteurs dans les pays hors de la C.E.E. recevront la marchandise sans TVA, mais seulement en cas de l'expédition à l'étranger par nous. Ils ne recevront la livraison que contre paiement en Euro. Le paiement ne doit pas nous charger des frais bancaires.

Le commissaire-priseur se charge des formalités d'expédition et d'exportation. Les acheteurs étrangers sont tenus à respecter la réglementation en matière de devises et d'importation propre à leur pays. Le commissaire-priseur n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences éventuelles d'une dérogation contre ces dispositions étrangères.

Les acheteurs présents sont obligés à payer le prix d'adjudication immédiatement, sauf accords contraires pris avant la vente aux enchères; les acheteurs écrits (enchérisseurs) sont obligés de payer 10 jours après la date de la facture. Aucun sursis au règlement du montant de la facture ne peut être accordé. Le commissaire-priseur se réserve le droit d'envoyer une facture avec la demande du paiement d'avance aux enchérisseurs qui n'ont pas effectué un dépôt suffisant. En ce cas, le commissaire-priseur enverra les pièces adjugées à l'enchérisseur immédiatement après avoir reçu le montant de facture. Le bien vendu restera la propriété du vendeur jusqu'au payement complet de toutes les créances. Les factures non payées dans un délai de dix jours à partir de la date de l'adjudication seront majorées de 1,5% par mois.

Une compensation de notre créance du prix d'achat n'est possible que par une demande incontestable ou constatée par jugement définitif.

Le prononcé d'adjudication a lieu après trois proclamations de vive voix de la plus forte enchère et oblige le dernier enchérisseur à l'acceptation et au paiement. En cas de différences d'opinion concernant l'adjudication, le numéro en question est appelé encore une fois. Si le dernier enchérisseur n'effectue pas le paiement au commissaire-priseur ou refuse de prendre livraison du bien, l'enchérisseur perd tout droit résultant de l'adjudication, et le bien peut à nouveau et, à ses frais, être vendu aux enchères. Dans ce cas, l'adjudicataire est tenu de la différence de prix en cas de vente inférieure, sans pour autant pouvoir prétendre au produit supplémentaire en cas de plus value. Si une nouvelle adjudication ne réussit pas, il doit au commissaire-priseur, en outre, 20% de la taxation à titre de commission. Le commissaire-priseur est en droit, mais non tenu, de rassembler ou de séparer des numéros. Les numéros seront mis aux enchères dans l'ordre numérique. L'accès à la salle des ventes n'est autorisé qu'aux personnes munies d'un catalogue.

Enchères minimales

jusqu'à € 50,- € 2,-

jusqu'à € 100,- € 5,-

jusqu'à € 250,- € 10,-

jusqu'à € 1 000,- € 25,-

jusqu'à € 2 500,- € 50,-

jusqu'à € 5 000,- € 100,-

jusqu'à € 10 000,- € 250,-

à partir de € 10 000,- € 500,-

Nous exécutons consciencieusement les ordres passés par écrit, **sans faire valoir de commission supplémentaire**. Nous ne pourrions exécuter les ordres passés par des collectionneurs que nous ne connaissons pas excepté si un dépôt a été effectué ou si des références de banque vérifiables ont été fournies. En possession de plusieurs offres de même importance, celle qui sera arrivée la première enlèvera l'adjudication. Les offres sans limites ne font pas obligatoirement force de loi et elles remporteront la vente au maximum dans une valeur égale à 10 fois sur prix d'estimation. Les pièces ne peuvent pas être envoyées pour examen visuel. L'expédition (frais d'expédition, port, assurance) aura lieu aux frais de l'adjudicataire, respect. du destinataire. La description dans le catalogue a été effectuée de la manière la plus consciencieuse. L'authenticité des pièces est garantie, sauf explication claire et particulière dans le catalogue. Les prix imprimés dans le catalogue sont des prix d'estimation sans engagement. Les enchères commencent normalement à 90% des estimations s'il n'y a pas au moins déjà deux ordres écrits qui sont plus élevés. L'adjudication peut être faite au-dessous ou au-dessus de la cotation, selon le montant des ordres écrits ou des offres faites dans la salle de vente. Les ordres écrits de moins de 90% des estimations ne sont pas pris en considération.

L'indication de la conservation a été faite strictement selon les grades de conservation comme il est d'usage en RFA dans le domaine numismatique et ne sont qu'un jugement personnel. Des acheteurs présents à la vente achètent par principe «tel quel» et, l'adjudication faite, peuvent réclamer seulement des vices cachés non indiqués. Il ne pourra être tenu compte de réclamations fondées (en cas de dissentiment résolues par un expert assermenté de notre choix – les frais à la charge du vaincu –) que dans les 8 jours après la vente aux enchères resp. la réception des pièces vendues, mais dans l'espace du délai de paiement (spécialement en cas d'une facture à paiement d'avance). Aucune réclamation ne sera acceptée s'il s'agit de lots, de séries, de pièces présentant des inégalités du bord etc, ou de pièces avec des transformations faites par l'enchérisseur ou son aide (nettoyage etc.). Le commissaire-priseur est en droit d'exclure de la vente aux enchères des personnes pour des motifs particuliers.

Le lieu d'exécution et de compétence judiciaire pour ces conditions est, pour les étrangers avec résidence à l'étranger, toujours Mannheim.

Les catalogues de vente aux enchères avec liste des prix réalisés est livrable franco de port contre versement d'une contribution aux frais de € 13,- (à l'étranger 18,- / outre-mer 23,- ou \$ 25,-) à notre comptecourant postal 243 14-674 Ludwigshafen. La liste des prix réalisés peut aussi être obtenue seule, contre versement précédent d'une contribution aux frais de € 2,50 à notre compte – courant postal susmentionné. Il n'est pas possible de faire part de résultats individuels.

□ Le texte allemand seul fait foi. La traduction de celui-ci n'est donné qu'à titre de renseignement.

KURPFÄLZISCHE MÜNZHANDLUNG
MANNHEIM

Les commissaires-priseurs

Helmut Gehrig Günter Rupertus